

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAL DU 30 JUIN 2014**

Présidence : Mme Anne Morier

La séance est ouverte à 20h15, à l'Aula du collège du Clos-Béguin, par Mme la Présidente qui invoque la bénédiction divine sur les travaux du Conseil communal. Elle salue M. le Syndic, Mme la Municipale et MM. les Municipaux, M. Roulet, responsable des finances, les membres du Conseil ainsi que le public qui s'intéresse à nos débats.

L'appel fait constater la présence de 49 Conseillères et Conseillers, Présidente comprise.

Se sont excusés :

Mmes Kathleen Morand, Monique Niederoest, Michèle Petetin, Anne Schiltknecht-Morier, Martine Schläppi et Laurence Zimmermann-Kehlstadt.

MM. Martin Bornand, Grégory Bovay, Patrick Brunschwig, Jacques Chevaley, Gérard Leyvraz et Dominique Liaudat.

Est absent :

M. Yan Torrent.

Parole aux habitants :

La parole aux habitants de St-Légier-La Chiésaz n'est pas demandée.

Délai pour la séance du 29 septembre : le lundi 15 septembre 2014

Le bureau du Conseil a reçu :

Une interpellation de Mme Marie-France Vouilloz Burnier intitulée « La planification énergétique, quelle politique communale ».

Ordre du jour :

Point 11. Réponse de la Municipalité aux motions de M. Nicolas Tarin et M. Gérard Leyvraz et à l'interpellation de M. Eric Rochat.

Mme la Présidente, informe qu'au vu de l'absence de M. Gérard Leyvraz et après discussion avec M. Eric Rochat, elle propose de reporter ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal.

Mme la Présidente lit l'ordre du jour modifié :

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour définitif
2. Communications du bureau du Conseil

3. Communications de la Municipalité et annonce des préavis futurs
4. **PREAVIS NO 09/2014** concernant la gestion et les comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)
5. **PREAVIS NO 10/2014** concernant la gestion et les comptes 2013 du Fonds culturel Riviera
6. **PREAVIS NO 11/2014** concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2013
7. **PREAVIS NO 12/2014** concernant le remplacement des installations électriques, du chauffage et pose d'une isolation à l'Eglise de la Chiésaz
8. **Election du bureau du Conseil communal**
9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux
10. Motions, postulats ou interpellations éventuels
11. Propositions individuelles et divers

1. Adoption de l'ordre du jour

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Communications du Bureau du Conseil

- Courrier

- Lettre de démission de M. Sculati
- Lettre pétition de M. Carrard, lue in-extenso.

Mme la Présidente informe que cette pétition sera traitée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

- Représentations

La Présidente a représenté le Conseil communal :

- le 18 juin à la séance du Conseil de Fondation du Réseau de l'enfance de Blonay - St-Légier
- Le 20 juin au souper des écoles
- Le 27 juin au vernissage de l'exposition en plein air « Cabanes de la Riviera »

3. Communications de la Municipalité

M. Alain Bovay, Syndic, lit la communication orale No 12/2014

Concernant la mise en activité au 1^{er} juin 2014 du Service des Eaux des Pléiades de Blonay - St-Légier-La Chiésaz

Le conseil communal était informé dans sa séance du 17 février dernier de la signature imminente d'une convention, sous la forme de contrat de droit administratif au sens des dispositions de l'article 107b LC, entre les communes de Blonay et St-Légier-la Chiésaz pour le regroupement des fontainiers dans le nouveau service intercommunal des Pléiades.

Une commission technique paritaire entre nos deux communes a été mise en place, regroupant les municipaux en charge des réseaux d'eaux et les responsables des bureaux techniques, les fontainiers, puis sont également invités aux séances, un ingénieur du bureau Herter & Wiesmann, spécialiste hydraulique, et hydrologie, ainsi qu'un responsable des finances. La Présidence est assurée par un municipal, alternativement chaque année.

Le transfert des deux fontainiers sous contrat auprès de la Sté Uldry SA a été effectif au 1^{er} juin 2014. Cette nouvelle organisation intercommunale permet de pérenniser les réseaux d'eaux respectifs des Communes de Blonay et St-Légier-La Chiésaz.

La localisation de ce nouveau service se trouve dans le bâtiment au chemin de Pangires 2, à St-Légier-La Chiésaz, disposant de 87 m², principalement atelier-dépôt et un petit bureau, au prix moyen de CHF 139.-/m², ainsi que 2 places de parc pour un loyer annuel de CHF 13'363.-.

Si ce changement n'a pas de répercussions négatives sur le budget de fonctionnement, il n'en demeure pas moins que les communes ont dû investir afin de permettre un démarrage efficient du Service des Eaux des Pléiades.

En raison de l'état des véhicules de la société Uldry SA & le coût de reprise proposé, nos municipalités ont décidé, en mars dernier, de renoncer à les reprendre et ont préféré acquérir deux nouveaux véhicules pour la somme de CHF 80'000.-.

En outre, au début de l'année, la Sté Uldry SA était d'accord de céder le matériel usagé, nécessaire à l'activité de fontainier. En mai dernier la société propriétaire s'est finalement rétractée. Les municipalités ont donc été dans l'obligation de recourir au dernier moment à un achat d'outillage, de mobilier et d'équipement pour la somme de CHF 43'000.-.

Finalement, afin de permettre un certain roulement des pièces nécessaires aux diverses interventions sur nos réseaux, un stock de matériel a été commandé pour une somme de CHF 27'000.-. Les pièces utilisées seront ensuite facturées suivant les différents travaux en cours et le stock renouvelé.

Ces investissements de départ ne devraient pas avoir de répercussions négatives sur le budget de fonctionnement. Nos municipalités sont convaincues que les économies réalisées par la suite valent cet effort financier de départ.

M. Alain Bovay, Syndic, informe qu'un fascicule intitulé « Espace Pléiades, le site sportif & familial » a été distribué à chaque conseiller.

Le mardi 1^{er} juillet 2014, le conseil communal de Blonay se prononcera sur le préavis municipal de sa commune concernant l'Espace Régional des Pléiades et plus précisément le crédit permettant d'établir les appels d'offres auprès des bureaux d'ingénieurs et entreprises, selon les marchés publics.

Pour des raisons de délais très courts en regard de l'échéance du permis de construire à l'horizon de septembre 2015. Le préavis a été établi par la commune de Blonay qui prend seule les risques qui en découlent.

Pour rappel,

Préavis pour l'étude jusqu'à la mise à l'enquête

Un préavis commun (12/2010 pour Blonay et 11-2010 pour St-Légier) a permis suite à l'autorisation des Conseils respectifs de débloquer un montant de CHF 120'000.- (CHF 60'000.- par commune) pour mandater un bureau d'architectes afin de faire tous les plans et les documents pour aboutir à l'enquête publique.

Suite à cette enquête, le permis de construire a été délivré en septembre 2012, permettant ainsi d'entreprendre des travaux jusqu'au plus tard en septembre 2015.

Les préavis mentionnés ci-dessus sont maintenant bouclés, pour un total de CHF 109'070.15, soit CHF 10'929.85 en-dessous des montants prévus.

Démarches entreprises

Durant 2013, un certain nombre de démarches ont été effectuées et notamment :

- Reprise du dossier par les syndics en avril 2013
- Discussions avec le SAI pour intégration au budget CIEHL
- Séance avec M. Lionel Eperon au SPECo (juin 2013)
- Appel d'offres pour plaquette de présentation (juin 2013)

- Mandat attribué à M. Coletti (juillet 2013)
- Séance avec M. Sturny de MVT (novembre 2013)
- Séance avec l'architecte (novembre 2013)

Depuis le début de 2014, le groupe de travail a repris du service et s'est réuni à 5 reprises en plénum, sans compter plusieurs séances en petits groupes pour avancer sur différents aspects (brochure de présentation, statuts de la coopérative, financement, ...).

Mise au concours

Une mise au concours sur invitation, conformément aux marchés publics, a été organisée, avec un retour au 2 juin. Elle était destinée à attribuer le mandat d'architecte pour la phase des soumissions tout d'abord, et pour celle du suivi des travaux de réalisation pour terminer.

La phase des soumissions permettra d'affiner le prix et de boucler le financement du projet. La phase de réalisation ne démarrera qu'une fois le plan financier bouclé. Ce dernier fera partie intégrante des préavis destinés aux Conseils communaux de Blonay et de St-Légier, ainsi que celui destiné aux communes de la CIEHL.

Le calendrier indicatif prévu est le suivant :

- Procédure sur invitation pour le mandat d'architecte : 14 mai 2014
- Retour des offres : 2 juin 2014
- Attribution du mandat d'architecte
- Préparation des appels de soumissions
- Rentrée des soumissions : mi-septembre 2014
- Préparation préavis pour les deux Conseils communaux : octobre 2014
- Préparation préavis CIEHL : octobre 2014
- Passage devant les conseils communaux : entre fin novembre et décembre 2014
- Adjudications : début janvier 2015
- Début des travaux : après la fonte des neiges 2015

Plan des investissements

Cette étude figure au plan des investissements 2014 et 2015 pour la somme totale de CHF 800'000.- pour Blonay, et de CHF 600'000.- pour St-Légier-La Chiésaz. Ces sommes représentent les montants à investir par les 2 communes pour l'entier de la réalisation, y compris le préavis 17/14 qui est présenté au Conseil communal de Blonay en date du 1^{er} juillet 2014.

De plus, un montant indicatif de CHF 600'000.- est présent dans le budget 2015 de la CIEHL.

Il informe qu'un don de CHF 500'000.- a été fait par un citoyen de St-Légier.

M. Gérald Gygli, Municipal, lit la communication orale No 11/2014

Projet de crèche-garderie au lieu-dit « Au Lazé »

Depuis quelques mois déjà, la Municipalité travaille d'arrache-pied afin de pouvoir réaliser une crèche-garderie. Comme vous le savez, après un examen minutieux des différents sites potentiels, le choix s'est porté sur la parcelle communale sise au sud des terrains de sport, au lieu-dit « Le Lazé ».

Après avoir présenté le projet aux différents utilisateurs et à la population, il a été mis à l'enquête.

A l'issue de la procédure, trois oppositions et des observations ont été déposées à l'administration communale.

En l'état, deux opposants, MM. Carrard et Bettex, n'ont pas, malgré des séances avec la Municipalité, retiré leur opposition. Il faut relever que ses oppositions sont sans fondement au niveau des lois cantonales et de l'aménagement du territoire, mais retardent l'avancement du projet, possibilité étant donnée de recours à l'instance supérieure, soit le TF.

Quant aux observations, elles proviennent du milieu même concerné par ces futures nouvelles installations (Entraide Familiale).

Si l'Autorité ne cache pas sa surprise et son désappointement vis-à-vis d'un tel comportement, qui pourrait faire capoter le projet à force de demandes en constante augmentation, elle veillera à axer ses efforts à trouver des solutions, tout en restant dans des coûts supportables pour la collectivité.

En effet, ce projet, attendu depuis maintenant de nombreuses années, ne saurait encore être retardé.

La Municipalité ne manquera pas de vous informer, lors de la prochaine séance du Conseil communal, des suites de ce dossier.

M. Claude Schwab, Municipal, présente le préavis concernant la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la chaussée, la création de places d'évitement et le remplacement des services industriels au chemin de Chenalettaz. C'est un projet qui est commun entre Blonay et St-Légier, du fait que la moitié supérieure est partagée entre les deux communes. La séance de préparation aura lieu le lundi 25 août à 20 h à la Maison de commune, route du Village 45, à Blonay. Il sera certainement traité lors de la séance du Conseil communal du 29 septembre 2014.

M. Dominique Epp, Municipal, présente le préavis concernant l'achat de la parcelle du Chapon où se trouve le centre de tri. Ce préavis a été retardé du fait que le propriétaire de la parcelle de Bendes n'est plus vendeur, en raison de la position de l'administration cantonale des impôts.

M. Guy Marti demande que la date de la séance soit transmise rapidement, à cause des vacances d'été.

4. Préavis no 09/2014 concernant la gestion et les comptes 2013 de la Communauté intercommunale d'équipements du Haut-Léman (CIEHL)

Rapporteur de la CIEHL : M. Guy Marti

Conclusions :

C'est à l'unanimité que la Commission intercommunale de gestion de la CIEHL propose :

- Approuver les comptes et le bilan de la CIEHL pour 2013 ;
- Donner décharge au Conseil administratif de son mandat pour l'exercice 2013.

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi intervient concernant la Corat. Les communications de cet organisme minimisent l'échec du projet d'agglomération Rivelac. A la page 2 de leur communication de juin 2014 : « Le projet d'agglomération Rivelac constitue un projet de territoire sur lequel les communes peuvent s'appuyer pour développer leurs projets ». Dans les faits, la Confédération a refusé de cofinancer les projets avancés par ces mêmes communes. L'échec n'est pas une fatalité. Il se réfère à ce qui se passe actuellement pour le projet d'agglomération Lausanne-Morges dans sa version 2012. Il s'agit d'un projet de 2^{ème} génération de CHF 185 millions, qui a été avalisé le 17 juin 2014 par le Conseil national, dans le cadre du cofinancement des infrastructures de transport. Le projet a obtenu un cofinancement significatif, pourquoi pas chez nous ? Au niveau de la Corat, on pourrait tenter de comprendre ce qui fait cette différence. A St-Légier, le Conseil communal a évoqué, à plusieurs reprises, la taille des enjeux de ces projets d'agglomération. Il aimerait rappeler 2 alinéas d'une interpellation pour un projet d'agglomération, déposée le 4 juin 2007 au Conseil communal : « 1. L'entier de la région est asphyxié par le transport individuel motorisé qu'a engendré une urbanisation bâclée. Cette situation anarchique n'est pas sans conséquence sur les procédures d'autorisation de nouveaux projets importants à l'échelle régionale. Une infrastructure de base des transports en commun lourds est certes en place, mais un urgent besoin de développement, de modernisation et de compléments est avéré pour les rendre incitatifs, attractifs et pratique à l'usage. L'occasion du projet d'agglomération doit être saisie pour se donner les moyens d'atteindre les buts fixés par les plans directeurs en matière de mobilité axée sur le développement durable. 2. L'office du développement territorial (ARE) annonce qu'il consacrera avant tout des projets de transport « petits, mais à grande utilité ». Parmi les critiques

les plus fréquentes de l'ARE à l'encontre des premières réponses, relevons la trop faible prise en compte de la mobilité douce, l'analyse défailante des points faibles des transports publics existants, l'oubli de la gestion de la mobilité (plans de mobilité d'entreprises), le stationnement trop peu réglementé, et la situation trop proche des agglomérations des P+R».

Cette interpellation citait les textes de l'Office fédéral de l'aménagement du territoire. Aujourd'hui, avec la dite étude d'accessibilité ouest de l'agglomération - secteur de La Veyre-Fenil, chantier URB7, il craint que la Corat n'ait rien retenu du message fédéral. Car l'essentiel de cette étude ne vise rien moins que plus de routes, plus de stationnements. Cela lui semble inadéquat.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 09/2014 est accepté à la majorité des voix moins 1 avis contraire et 3 abstentions.

5. Préavis no 10/2014 concernant la gestion et les comptes 2013 du Fonds culturel Riviera

Rapporteur du Fonds Culturel Riviera : M. Patrick Bays

Conclusion :

C'est à l'unanimité des membres présents que la Commission intercommunale de gestion propose :

- Adopter les comptes 2013 du Fonds culturel Riviera.

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 10/2014 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis no 11/2014 concernant le rapport de gestion et les comptes de l'exercice 2013

Mme la Présidente informe que la page 99 a été distribuée aux conseillers communaux en début de séance, ceci du fait que la page imprimée dans le rapport de gestion était fautive.

Ce préavis sera traité de la manière suivante :

- Les comptes communaux 2013, pages 53 à 105
- Les comptes 2013 des écoles, pages 121 à 133
- Examen des comptes 2013 par la COGEST (chap. 3)

La discussion sera ouverte chapitre par chapitre, puis le point 1 des conclusions du préavis municipal (p. 116) sera mis au vote.

- Rapport de la commission de gestion, la discussion sera ouverte chapitre par chapitre.
- Discussion sur les vœux de la COGEST.
- Gestion communale 2013, pages 4 à 52, chapitre par chapitre

Puis le point 2 des conclusions du préavis municipal (p.116) sera mis au vote.

Président-rapporteur de la COGEST : M. Thierry Georges

Conclusions :

- Adopter les comptes communaux 2013 tels que présentés ;
- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2013

La discussion sur les comptes est ouverte chapitre par chapitre :

COMPTES COMMUNAUX 2013 (p. 53 à 116)

1. ADMINISTRATION GENERALE (p. 54 à 57)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

2. FINANCES (p. 58 à 59)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

3. DOMAINES & BATIMENTS (p. 60 à 71)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

4. TRAVAUX (p. 72 à 77)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

5. INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTES (p. 78 à 79)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

6. POLICE (p. 80 à 81)

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

7. SECURITE SOCIALE (p. 82 à 83)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

8. SERVICE DES EAUX (p. 84 à 85)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

COMPTES DE FONCTIONNEMENT (p. 87)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CHARGES & REVENUS (p. 88 à 89)

La discussion est ouverte :

M. Stéphane Jaquet, trouve que ce document donne une bonne vision des comptes. Il félicite la Municipalité pour l'excellent résultat de cet exercice. Les comptes 2013 sont peut-être un peu moins bons que ce qu'ils avaient été budgetisé mais par rapport aux comptes de l'année précédente, le résultat est nettement meilleur. Il réitère sa remarque, qu'il avait faite lors du budget au niveau des recettes, la Municipalité est un peu trop prudente et l'exercice se termine avec des meilleures recettes.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

COMPTES AFFECTES (p. 91 à 92)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CHIFFRES CLES (p. 93 à 99)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion sur les chapitres est close.

La discussion est ouverte pour les 4 postes suivants, à savoir :

ETAT DES INVESTISSEMENTS A AMORTIR (p. 101 à 103)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET INTERETS 2013 (p. 105)

TABLEAU DES CHARGES ET DES REVENUS (p. 107 à 115)

ETABLISSEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE DE BLONAY ET DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ COMPTES 2013 - REPARTITION INTERCOMMUNALE (p. 121 à 133)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COGEST, CHAPITRE 3 (p. 10 à 17)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

La discussion générale sur les comptes est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Point 1 des conclusions du préavis municipal 11/2014, à savoir :

- Adopter les comptes communaux 2013 tels que présentés ;

Au vote, le point 1 des conclusions du préavis municipal no 11/2014 est accepté à l'unanimité.

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE (p. 3)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

CONSEIL COMMUNAL (p. 4 à 8)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

MUNICIPALITE (p. 9 à 10)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ETAT DU PERSONNEL ET MUTATIONS (p. 11 et 12)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

APPRECIATIONS GENERALES (p.13 et 14)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

ADMINISTRATION GENERALE (p. 15 à 23)

La discussion est ouverte :

M. Stéphane Jaquet se réfère à la page 20 et demande à M. Alain Bovay, Syndic, si le 25% des contribuables représentent le 75 % des recettes de la commune, il aimerait savoir quelle est l'importance des impôts à forfait et savoir si la commune est dépendante vis-à-vis de un ou deux contribuables.

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'il y a une répartition des contribuables qui est intéressante pour notre commune. L'impôt sur la dépense : 16 contribuables paient en moyenne CHF 23'000.-- . L'impôt des personnes physiques : 24 % de personnes paient 76 % des impôts et représente 726 contribuables. L'impôt sur la fortune : 24 % paient le 58 % des impôts. Par rapport aux 5 « plus gros » contribuables, ceux-ci représente CHF 593'000.-- dans les comptes 2013 (taxations de 2008 à 2012). En 2012, cela ne représentait que CHF 379'000.--. En 2011, 3 contribuables pour CHF 142'210.--. Ces chiffres sont des moyennes par contribuables. Les recettes fiscales ne reposent heureusement pas sur ces quelques contribuables.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

TERRAINS, FORETS &ALPAGES, VIGNES (p. 24)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

BATIMENTS (p. 25 à 27)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

POLICE DES CONSTRUCTIONS - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE (p. 28 à 32)

La discussion est ouverte,

M. Yves Filippozi se réfère à la page 30 et a une question de compréhension et non pas de gestion. A l'alinéa qui commence par : Sécurité de l'espace public dans le secteur « Eglise - Auberge - Home Salem ». Il n'y a manifestement pas qu'une question de réflexion du revêtement, comme il est inscrit à l'avant dernière ligne, mais bien une réflexion fondamentale à faire sur la modération de trafic, les aménagements pour la mobilité douce et la place qu'on entend donner aux usagers les plus faibles de l'espace public.

M. Dominique Epp, Municipal, confirme les propos. La formulation n'est pas des meilleures.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

VOIRIE (p. 33)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

GESTION DES DECHETS (p. 34 à 38)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

EAUX USEES ET EAUX CLAIRES (p. 39)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

INSTRUCTION PUBLIQUE & CULTE (p. 40)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

POLOCE (SERVICES GENERAUX) (p. 41)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SERVICES GENERAUX A LA POPULATION (p. 42 à 44)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

SECURITE SOCIALE (p. 45 à 47)

La discussion est ouverte,

Mme Marie-France Vouilloz Burnier remercie la Municipalité pour l'effort qui a été fait dans ce rapport de gestion concernant la Fondation intercommunale (REBSL) qui est, pour la 1^{ère} fois, clair, explicite et exact.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

SERVICE INDUSTRIELS (p. 48 à 52)

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée, la discussion est close.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION

La discussion est ouverte sur les chapitres 1 et 2, ainsi que sur les vœux :

M. Thierry George lit les vœux 2013.

M. Alain Bovay, Syndic, informe que la Municipalité a pris note des vœux et qu'ils sont recevables. Les réponses seront données lors de la prochaine séance du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Conclusions du préavis municipal no 11/2014, à savoir :

- Donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'exercice 2013

Au vote, le préavis municipal no 11/2014 est accepté à l'unanimité.

7. Préavis No 12/2014 concernant le remplacement des installations électriques, du chauffage et pose d'une isolation à l'Eglise de la Chiésaz

La discussion est ouverte :

La commission ad hoc était composée de M. Thomas Ortlieb, Président, M. Daniel Berner, rapporteur, Mmes Rita Regamey, Karin Nairn, Céline Morier et Michèle Petetin, M. Jacques Décombaz.

Rapporteur de la COFIN : M. Stéphane Jaquet

Conclusions :

A l'unanimité des membres présents, la commission ad hoc, recommande d'accepter les conclusions du préavis no 12/2014.

A l'unanimité des membres présents, la COFIN, sous réserve des conclusions de la commission ad hoc, propose d'accepter les conclusions du préavis 12/2014, à savoir :

- Octroyer à la Municipalité le montant demandé soit : CHF 295'400.—
- Encaisser la participation de la commune de Blonay
- Financer la part st-légerine de cette dépense par la trésorerie courante
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur 10 ans

La discussion est ouverte :

M. Yves Filippozzi dit que l'Eglise de la Chiésaz n'est pas seulement un bâtiment comme cela figure au point 6 des conclusions municipales. L'Eglise de la Chiésaz a d'abord, pour les habitants de St-Légier, une valeur culturelle élevée et c'est bien pour cela qu'elle est un monument historique. Il regrette que ce mot ne figure pas dans le préavis municipal, mais une des commissions l'a mentionné. L'intervention sur la substance d'un édifice tel que l'Eglise de la Chiésaz tient des connaissances culturelles approfondies. En l'occurrence, concernant le mobilier de culte, l'éclairage, la lumière artificielle en relation avec les qualités des espaces intérieurs ainsi que les techniques particulières constructives, qui sont elles-mêmes liées à des matériaux spécifiques de leur époque. Les règles de l'art en la matière impliquent des éléments tels que coordination, vue d'ensemble, expérience dans la superposition d'architecture contemporaine et ancienne. Ces tâches ne peuvent pas être assumées seulement par des entrepreneurs, aussi bons soient-ils. Pourquoi ne pas avoir requis les services d'un mandataire, en l'occurrence d'un architecte qui maîtrise parfaitement le domaine des monuments historiques ?

M. Gérald Gygli, Municipal, informe que la Municipalité a contacté les monuments historiques et elle attend leurs réponses. Les travaux ne vont pas commencer avant leurs accords.

M. Jean-Luc Burgy informe qu'il y a une différence dans le montant des conclusions de la commission ad hoc et celui de la COFIN.

M. Stéphane Jaquet répond que c'est une erreur et qu'un rapport corrigé sera remis au Greffe. Il précise que la COFIN accepte les CHF 295'400.--.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le préavis municipal no 12/2014 est accepté à la majorité des voix moins 2 abstentions.

8. Election du bureau du Conseil communal

Mme la Présidente précise que le vote se déroule à bulletin secret.

Mme la Présidente attend les propositions.

a) **Président** : M. Eric Rochat (PLR) présente M. Daniel Berner

Bulletins délivrés : 49

Bulletins rentrés : 49

Bulletins blancs : 4

Bulletins nuls : 0

Bulletins valables : 45

Majorité absolue : 25

M. Daniel Berner est élu par 45 voix

b) **Première Vice-présidente** : M. Alain Vionnet (PS) présente Mme Tommasina Maurer

Bulletins délivrés : 49

Bulletins rentrés : 49

Bulletins blancs : 2

Bulletins nuls : 0
 Bulletins valables : 47
 Majorité absolue : 25
Mme Tommasina Maurer est élue par 47 voix

c) Deuxième Vice-présidente : M. Yves Filippozzi (VO) présente Mme Marie-France Vouilloz Burnier

M. Guy Marti exprime le souci suivant :

Le PLR souhaite revenir sur la candidature de Mme Marie-France Vouilloz Burnier et informer les conseillères et conseillers que cette candidature n'est aujourd'hui pas acceptable.

Aujourd'hui, Mme Marie-France Vouilloz Burnier est membre suppléante de la CIEHL, membre de la COFIN, scrutatrice et participe à plusieurs commissions ad hoc.

Les séances du conseil nous ont clairement démontré que ses engagements au sein du conseil, ne lui permettent pas d'assumer pleinement ces multiples tâches.

Il rappelle que le règlement du conseil, art. 40, stipule que dans la mesure du possible, les membres des commissions de gestion et finances, dont fait partie Mme Marie-France Vouilloz Burnier, ne sont pas nommés à des commissions ad hoc.

Depuis un certain temps, les VO sont représentés au conseil par 5 élus sur les 8 sièges obtenus lors des dernières élections.

Cette situation, aujourd'hui, n'est pas impossible mais très difficile au bon fonctionnement de notre conseil.

Suite à cette candidature d'aujourd'hui, les VO vont dire que Mme Marie-France Vouilloz Burnier va quitter son poste de scrutatrice et que si le conseil l'élit comme deuxième vice-présidente, elle ne prendra pas un engagement complémentaire à ceux d'aujourd'hui.

Le PLR pourrait encore accepter cette remarque, mais nous n'améliorerons pas le fonctionnement de notre conseil et aujourd'hui, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, la candidature de Mme Marie-France Vouilloz Burnier, au poste de deuxième vice-président du conseil, n'est pas compatible avec les autres multiples engagements, à savoir : membre du comité de l'entraide familiale, membre du comité de direction de la fondation intercommunale pour l'accueil des enfants. Postes qui sont liés avec les enjeux politiques actuels et futurs de la petite enfance qui génèrent et généreront des conflits d'intérêt.

Pour seul exemple :

Rappelez-vous du dernier débat au sein de notre conseil sur le rapport Amalthée.

Par équité et par raisonnement de bon sens, le PLR ne soutient pas cette candidature mais est respectueux du tournus proposé conjointement. Il attire l'attention des organes dirigeants des partis et mouvements concernant les engagements actuels des VO. Avec 5 membres présents, cela mérite une réflexion sur l'actualisation du tournus, car il faut se rendre à l'évidence que ce n'est plus possible de pouvoir assumer toutes les fonctions.

Il souhaiterait, tout en restant dans le débat de l'élection, que les présidents ou chefs de groupes s'expriment avant de passer au vote.

Par un passé pas si lointain, une rencontre s'effectuait entre présidents afin de coordonner les élections. Pour cette année, depuis le 12.05.14, silence radio et suite, à sa demande, nous avons été informés, ce dernier jeudi de la candidature de Mme Marie-France Vouilloz Burnier.

M. Pascal Viénet informe que l'UDI soutient la proposition du PLR, à savoir que le cumul de fonction de Mme Marie-France Vouilloz Burnier n'est pas compatible avec la nomination au poste de 2^{ème} vice-présidente.

M. Alain Vionnet informe, qu'effectivement c'est une charge supplémentaire pour Mme Marie-France Vouilloz Burnier. Il espère que les VO vont trouver des appuis dans leur groupe afin de pouvoir fonctionner normalement. Il laisse la liberté de vote.

M. Giuseppe Singarella précise qu'il voit la difficulté qu'ont les VO à recruter des nouveaux membres. Mme Marie-France Vouilloz Burnier est un pilier de ce parti et est une personne très compétente. Elle laisse une place de scrutatrice et souhaite prendre la 2^{ème} vice-présidence, qui n'est pas un poste avec beaucoup de charges. Il pense qu'il faut continuer à lui faire confiance.

Mme Rita Regamey précise que juridiquement et selon la loi sur les communes, rien ne s'oppose à l'élection de Mme Marie-France Vouilloz Burnier. On peut estimer que les fonctions, qu'elle a déjà occupées dans les diverses commissions, sont un capital expérience qu'il faut prendre en compte. Quant à ses fonctions associatives, elles ne doivent pas être des sanctions par rapport à une éventuelle élection. Elle est persuadée qu'elle a les compétences pour une 2^{ème} vice-présidence.

M. Guy Marti précise que le PLR n'a pas dit que les VO n'avaient pas le droit au tournus ni que Mme Marie-France Vouilloz Burnier ne pouvait pas se présenter. Ils ont soulevé des points qui sont importants pour la politique de la petite enfance et qui risquent de générer des conflits d'intérêt. Les VO ont souvent mis le doigt sur des éléments, justes et faux, par rapport à ces situations. Il y a une certaine vision cohérente au sein du Conseil communal, les conseillers jugeront et voteront.

Mme Rita Regamey estime grave ce qu'elle vient d'entendre. Cela sous-entend que si on n'est pas d'accord avec le PLR, ce n'est pas nécessaire de se présenter à une vice-présidence. Elle ne pense pas qu'une future présidence mettrait en conflit ces différents éléments et elle estime que Mme Marie-France Vouilloz Burnier est assez intelligente pour ne pas mélanger ses différentes activités.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Il est procédé au vote pour l'élection de la 2^{ème} vice-présidente :

Bulletins délivrés : 49
 Bulletins rentrés : 49
 Bulletins blancs : 27
 Bulletins nuls : 0
 Bulletins valables : 17
 Majorité absolue : 25
 5 voix éparses

Mme la Présidente informe que la majorité absolue n'étant pas obtenue, un deuxième tour de vote est effectué.

M. Yves Filippozzi demande s'il y a d'autres candidatures, par exemple au PLR.

M. Guy Marti répond que le PLR n'a personne à présenter.

M. Yves Filippozzi présente à nouveau la candidature de Mme Marie-France Vouilloz Burnier au poste de 2^{ème} vice-présidente.

M. Guy Marti demande une suspension de séance selon l'article 81 du règlement du Conseil communal.

Mme la Présidente demande aux conseillers communaux de voter.

Au vote plus de 1/5 des conseillers accepte.

M. Guy Marti demande à qui ont été donné les voix éparses.

Mme la Présidente répond que les voix éparses sont : 4 pour M. Pierre-Alain Besson et 1 pour M. Yves Filippozzi.

Mme la Présidente attend les propositions.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Il est procédé au 2^{ème} tour, pour l'élection de la 2^{ème} vice-présidente, à la majorité relative.

Bulletins délivrés : 49

Bulletins rentrés : 49

Bulletins blancs : 13

Bulletins nuls : 1

Bulletins valables : 19

Mme Marie-France Vouilloz Burnier est élue par 19 voix à la majorité relative.

M. Pierre-Alain Besson 9 voix éparses

M. Yves Filippozzi 5 voix éparses

Mme Anne Morier 2 voix éparses

d) Scrutateurs/trices :

M. Alain Vionnet (PS) présente : **Mme Dominique Gabrielle Pasche**

M. Pascal Viénet (UDI) présente : **M. Jean-Luc Burgy**

M. Alain Vionnet propose, étant donné qu'il y a 2 candidats pour 2 sièges, le vote par acclamation. Cette proposition est acceptée.

Sont élus par acclamation.

e) Scrutateurs/trices suppléant(e)s :

M. Dominique Ruchet (PLR) présente : **M. Jacques Chevaley**

Mme Marie-France Vouilloz Burnier (VO) présente : **M. Thomas Ortlieb**

Sont élus par acclamation.

9. Informations de nos représentants siégeant dans les organismes intercommunaux

La discussion est ouverte :

M. Pierre-Alain Besson informe que lors de la dernière séance de l'Association Sécurité Riviera, les comptes 2013 ont été adoptés ainsi que le rapport de gestion 2013. Le budget 2015 est à l'étude et les conseillers peuvent relayer leurs questions à M. Pierre-Alain Besson.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

10. Motions, postulats ou interpellations éventuels

Mme Marie-France Vouilloz Burnier lit l'interpellation intitulée « La planification énergétique : quelle politique communale ? ».

Le projet de construction de panneaux solaires photovoltaïques sur le collège de Clos-Béguin ayant trouvé l'aval du Conseil communal, le groupe des Verts tient à rappeler l'importance de la mise en œuvre d'une démarche énergétique planifiée et réfléchiée avant toute réalisation.

En effet, la loi fédérale sur l'énergie du 26 juin 1998 définit, à l'art. 3, deux principes fondamentaux : dans un premier temps, l'utilisation économique et rationnelle de l'énergie (cela signifie : en consommer le moins possible, l'utiliser le mieux possible, en investir le moins possible pour obtenir un résultat donné et récupérer les rejets de chaleur utilisables) et, dans un deuxième temps seulement, le recours aux énergies renouvelables.

La loi cantonale sur l'énergie de 2006, modifiée en 2013, stipule à l'art. 15 que « chaque commune est encouragée à participer à l'application de la politique énergétique par l'élaboration, dans un délai de 5 ans, d'un concept énergétique ». Les communes de la Riviera comme Vevey ou Montreux ont d'ailleurs élaboré un plan directeur de l'énergie, fruit d'une réflexion générale sur la mise en œuvre d'une stratégie énergétique.

Ils aimeraient rappeler les quelques fondamentaux de cette stratégie énergétique pour notre commune:

- 1- sachant que l'énergie non consommée est la moins chère et la plus précieuse, le 1er objectif consiste à recenser toutes les économies d'énergie réalisables telles que :

- a. l'isolation des bâtiments communaux dont la réalisation pourrait apporter du travail aux artisans locaux sur le long terme ;
 - b. l'éclairage public et privé dont l'étude de la pollution lumineuse a démontré les effets délétères sur la vie des insectes ;
 - c. la lutte systématique contre le gaspillage par la suppression de la mise en veille des appareils tels que les ordinateurs, les appareils de télévision, de radio et les chaînes haute-fidélité;
 - d. la mise en œuvre d'une politique des transports publics pensée pour rendre service aux habitants de la commune.
- 2- Une fois tous les efforts précités réalisés, le second objectif consiste à recourir aux énergies renouvelables telles que :
- a. L'hydroélectricité ;
 - b. La biomasse par la valorisation des produits de la forêt ce que la commune de Saint-Légier a déjà partiellement réalisé avec le chauffage à distance au bois ;
 - c. Le solaire passif par l'étude approfondie de l'orientation des maisons lors de leur construction ;
 - d. Le solaire actif qui peut être soit thermique soit photovoltaïque ;
 - e. L'éolien.

La commune de Saint-Légier s'est engagée dans une politique énergétique sans pourtant se doter au préalable d'une stratégie globale planifiée comprenant des objectifs chiffrés d'économie.

Elle se permet donc d'interpeller la Municipalité en la priant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1) Sachant que la gestion des ressources et la modification des modes consommation font partie de l'agenda 21 et rejoignent ainsi les lois fédérale et cantonale sur l'énergie, quand et par quels moyens la Municipalité entend-elle communiquer au Conseil communal sa stratégie énergétique ?
- 2) Les économies d'énergie étant le fruit d'une stratégie globale, la Municipalité a-t-elle pris langue avec les autres communes de la Riviera pour mettre sur pied un projet régional?

La discussion est ouverte :

M. Alain Bovay, Syndic, informe que la Municipalité répondra ultérieurement.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

11. Propositions individuelles et divers

La discussion est ouverte :

M. Jean Dupraz demande à la Municipalité d'adresser un blâme à l'Ofrou. Ils ouvrent un chantier depuis le giratoire du Genévrier jusqu'au giratoire de Bottassioux de manière suivie. Puis, au mois de juin, ils abandonnent le chantier pour 1 ou 2 mois. Ils n'avaient pas prévu de problèmes de voisinage, de concertation avec les riverains et ils se trouvent confrontés au fait qu'on ne peut pas aller plus en avant car ils n'ont pas su les prévoir. Il estime que dans une petite société on peut arriver à ce genre de problème, mais pas dans une entreprise fédérale.

M. Claude Schwab, Municipal, répond que la Municipalité a été la première surprise car elle pensait que le cas était en ordre avec le voisinage. La Municipalité pense écrire à Berne.

M. Giuseppe Singarella informe que la commission de la construction du collège du Clos-Béguin s'est réunie 8 fois. Le planning est respecté, les délais tenus et, au niveau des finances, les coûts sont bien maîtrisés. Les conseillers peuvent relayer leurs questions à M. Giuseppe Singarella ou aux membres de la commission.

M. Guy Marti remercie le personnel administratif pour le travail effectué pour les comptes 2013. Il se réfère à la pétition de M. Carrard et demande quelle sera la suite donnée.

Mme la Présidente répond que la pétition va être envoyée à tous les conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance et elle sera traitée lors d'une prochaine séance du Conseil communal.

M. Michel Mamin informe que les conseillers ont reçu le 19 juin une communication de la CORAT via la Municipalité. Cette communication est générale, mais le lien informatique sur le rapport permet d'accéder à un document de 80 pages très riche en information. Il trouve dommage que ce rapport, rendu fin janvier, ait mis 5 mois pour parvenir aux conseillers communaux. Alors que plusieurs commissions ont dû étudier le dossier et le dernier préavis concernant ligne 202. Les informations qu'il contient auraient méritées d'être intégrées aux réflexions. Mais l'aspect sur lequel il aimerait insister concerne les données, que l'on peut qualifier d'effrayantes sur l'augmentation du trafic, liées au développement de la région à l'horizon 2030. 2030 c'est dans 15 ans, soit demain au rythme de la planification des transports publics (et de la réalisation des ronds points par l'OFROU). Nous avons la responsabilité collective de trouver des solutions en matière de transport pour demain. Les futurs utilisateurs de ces réseaux sont déjà nés et ils comptent sur nous pour leur laisser une région agréable à vivre. La Municipalité et le Conseil communal d'aujourd'hui sont les premiers concernés par ce problème et nous devons assumer nos responsabilités que ce soit au niveau des projets ou des financements.

Mme Marie-France Vouilloz Burnier informe que sur le site de la commune, on trouve le préavis 01/2010 qui parle du plan de classement des arbres, mais pas les annexes (plan de protection des arbres, inventaire des arbres monumentaux, règlement de protection des arbres et guide des espaces verts). Elle trouve cela regrettable. Elle rappelle qu'elle est impliquée dans la nouvelle crèche-garderie du Lazé et il y a beaucoup de questions, après la chute de l'arbre qui est tombé sur un adolescent à Vevey. Arbre qui était sous surveillance. Le jardin de la crèche est constitué d'arbres. Elle pense que les observations et les oppositions n'étaient pas inutiles.

M. Claude Schwab, Municipal, répond qu'effectivement l'accident de Vevey est tragique. Des expertises ont été faites sur les tilleuls au Lazé ainsi que les arbres qui sont dans le préau du collège de la Chiésaz. Il a parlé avec une personne qui s'occupe d'une garderie qui lui disait qu'avec un arbre il y a de l'ombre mais que les branches peuvent tomber. Lorsqu'il n'y a pas d'ombre, il va être demandé des arbres pour en avoir. Le risque zéro n'existe pas. Suite à l'analyse faite, il est possible que certains tilleuls soient abattus. A Vevey, il était prévu d'abattre d'autres arbres et c'est celui-ci qui est tombé. Ils vont limiter, au mieux, ce genre d'incident et précisent que cela peut aussi bien arriver dans un verger privé que sur un terrain communal. TEXTE SOUMIS A M. SCHWAB SELON SA DEMANDE.

M. Dominique Epp, Municipal, informe que les règlements et inventaires sont sur le site sous la rubrique « règlements communaux » et « urbanisme et travaux ».

M. Jean-Luc Burgy remercie la COGEST pour l'excellent travail, sa qualité et la pertinence des remarques et des propositions.

M. Thomas Ortlieb a croisé un employé de Swisscom qui cherchait les regards afin de savoir où passer la fibre optique sur la route du Tirage. Qu'en est-il ?

M. Alain Bovay, Syndic, répond qu'il prend note. Swisscom a annoncé qu'ils allaient équiper l'ensemble du territoire communal, en tout cas dans les zones de densité moyenne, car on a beaucoup de villas. Il y a quelques années, il était demandé plusieurs centaines de milliers de francs pour le faire.

M. Claude Schwab, Municipal, précise que la Municipalité convoque, 2 fois par année, tous les services concernés afin de coordonner les chantiers. Certaines entreprises ne viennent pas. Il espère qu'elles s'adresseront directement au Bureau technique plutôt qu'à un passant.

M. Alain Bovay, Syndic, prend acte des louanges pour M. Stéphane Roulet, responsable des finances, ainsi que pour le personnel administratif. La Municipalité remercie la COGEST pour la qualité de son rapport et elle s'associe aux conseillers pour remercier les membres.

Il s'adresse à Mme la Présidente et lui transmet, au nom de la Municipalité, leurs vives félicitations pour ces deux années de présidence. Votre beau-père, Jean Morier, serait fier de votre engagement fait avec belle manière. Une présidente qui a le souci de bien faire. Pas toujours facile de se trouver seule devant ses responsabilités, mais elle a vite compris qu'elle pouvait s'appuyer sur le bureau et le personnel du greffe. Une présidente qui a pris à cœur son rôle de 1^{ère} citoyenne, notamment en participant aux nombreuses représentations à St-Légier et chez nos amis blonaysans ou ailleurs, en allant au contact des autres. Nul doute que le retour dans l'antre du plénum va lui faire drôle, à l'instar des anciens présidents comme elle, qui se sont rendus compte du vide que cela faisait.

Mme la Présidente dit qu'arrivée au terme de ses 2 ans de présidence, elle tient à remercier pour la confiance que vous lui avez accordée pendant son mandat. Cela n'a pas toujours été évident, mais elle a fait de mon mieux. Pendant ces 2 ans, ce sont 19 séances, 45 préavis traités, 258 pages de PV, sans compter celui de ce soir, une cinquantaine de représentations, 10 assermentations et évidemment d'innombrables mails et téléphones. Pour venir à bout de cette tâche, elle a pu compter sur le soutien du bureau du Conseil, celui de Patricia Sava et de Chantal Colagioia les secrétaires du Conseil, de la Municipalité et du personnel du greffe et elle tient à les remercier pour leur travail et leur soutien. Ainsi qu'un merci particulier à sa fille qui lui a servi de chauffeur et avec qui elle a pu partager tous les aléas de ce travail. Elle nous souhaite un bel été et nous invite à partager la collation préparée.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

La parole n'est plus demandée, Mme la Présidente clôt la discussion. La séance est levée à 22 h 46.

La Présidente

La secrétaire

Anne Morier

Chantal Colagioia